VALMONDOIS Elue au comité directeur de l'AMF

Noëlle Lenoir chez les maires de France

Le maire de Valmondois a été élue au comité directeur de l'Association des maires de France. L'occasion d'apporter son expérience et de représenter le Val-d'Oise au sein de l'institution.

En étant récemment élue au comité directeur de l'Association des maires de France (AMF), Noëlle Lenoir, maire de Valmondois, devient la seule représentante du département de cette structure née en 1907. «C'esf *un appui important pour le département d'avoir un représentant à l'AMF,* se félicite l'ancienne ministre aux Affaires européennes. *De plus, en étant en étroite relation avec le président des maires du Val-d'Oise, Yanick Patternote, nous pouvons faire remonter les informations sur tous les sujets dont peuvent avoir besoin les maires de toutes les communes».*

1ère FEMME CHEZ LES SAGES

Cette élection s'ajoute au parcours déjà riche dans la carrière de Noëlle Lenoir. Juriste de formation, elle a successivement été administratrice au Sénat, où elle a été affectée à la commission des lois, membre de la CNIL (Commission nationale informatique et liberté), commissaire du gouvernement au contentieux au sein du Conseil d'État, avant de faire ses premiers pas dans la bioéthique. Directrice de cabinet du ministre de la justice Pierre Arpaillange, elle va ensuite être chargée de mission sur le droit de la bioéthique auprès de Michel Rocard, alors Premier ministre.

Noëlle Lenoir ajoute une corde à son arc.

Nommée à 43 ans première femme au Conseil constitutionnel, Noëlle Lenoir dit y avoir passé les moments les plus exaltants de sa vie professionnelle. Elle deviendra présidente du comité international de bioéthique de l'Unesco et présidente du groupe européen d'éthique auprès du président de la Commission européenne.

Après le Conseil constitutionnel, Noëlle Lenoir part pour les États-Unis pour enseigner le droit à la faculté de Colombia, à New York, avant de commencer une carrière d'avocat d'affaires dans un cabinet britannique à Paris, avant d'être nommée au gouvernement Raffarin. Actuellement avocate au sein d'un cabinet américain, elle est également professeur affilié à HEC.

De nouveau élue maire de Valmondois l'an dernier, après un premier mandat de 1989 à 1995, Noëlle Lenoir compte bien mettre son expérience au service de l'AMF : *«C'est un lieu d'échange, de réflexion et de rencontre qui permet de proposer des évolutions d'ordre réglementaire et législatif»,* explique le maire de Valmondois avant de préciser : *«L'intérêt de cette structure, c'est qu'elle est pluraliste et systématiquement consultée dans la mise en place* de *réformes ou de lois par les gouvernements».*

AMBASSADRICE DU VAL-D'OISE

Récemment d'ailleurs, l'AMP est intervenue dans le rapport du comité Balladur sur la réforme des collectivités locales et sur celle de la fiscalité locale, où elle a donné un avis favorable au remplacement de la taxe professionnelle par un impôt sur l'activité économique, afin de préserver l'autonomie financière des collectivités. Élus de terrain par excellence, les maires assurent le maillage du territoire et la proximité avec ia population, et l'édile de Valmondois en sera l'ambassadrice pour le Val-d'Oise.

Bruno DION